

## MERCREDI 9 DÉCEMBRE 2015

Procès-Verbal d'une session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Boileau, tenue dans la salle du Conseil, située au 702, chemin de Boileau, à Boileau, Québec, le mercredi 9 décembre 2015 à 20 heures. Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Henri Gariépy

### SONT PRÉSENT :

Pierre Auclair	Yan Montpetit
Harold Linton	Nicole Blondin
Wayne Conklin	

Michel Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

### SONT ABSENT : Marie-Ève Dardel

3 contribuables assistent à la séance.

Le maire soumet à mesdames et messieurs les conseillers l'ordre du jour déposé par le secrétaire-trésorier à savoir :

### ORDRE DU JOUR

1. L'ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1. Adoption du procès-verbal du 11 novembre 2015 — séance régulière
  - 3.2. Adoption du procès-verbal du 2 décembre 2015 — séance extraordinaire
4. Période de questions
5. Affaire en cours
  - 5.1. Pour renouveler le mandat de l'inspecteur municipal en voirie.
  - 5.2. Pour renouveler le contrat de déneigement de l'Impasse Ipperciel
  - 5.3. Pour le renouvellement de l'entente de services pour la cueillette des ordures et du recyclage avec St-Émile-de-Suffolk (secteur Ipperciel)
  - 5.4. Pour une politique d'ouverture des chemins municipaux pour la saison hivernale 2015/2016
6. Rapports
  - 6.1. Rapport du Maire des activités du mois.
  - 6.2. Rapport financier de la secrétaire-trésorière adjointe
  - 6.3. Rapports de l'inspecteur municipal
    - 6.3.1. Dépôt des travaux à faire en décembre 2015.
    - 6.3.2. Rapport de voirie du mois en novembre 2015.
  - 6.4. Rapport de l'inspecteur en bâtiment & environnement
    - 6.4.1. Dépôt du rapport de permis pour le mois de novembre 2015.
  - 6.5. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers
  - 6.6. Rapport du comité MADA, Gabriel Dagenais
7. Finances
  - 7.1. Pour adopter les comptes fournisseurs du mois de novembre 2015.
8. Correspondances
9. Affaires nouvelles
  - 9.1. Pour approuver la demande de transfert de projet de « dynamitage chemin St-Rémi » à « construction de ponceau au Lac-Au-Loup » dans le cadre de la subvention pour l'Aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM # 21824-1).
  - 9.2. Pour un mandat à l'auditeur afin d'effectuer le rapport sur la reddition de comptes du PAERL 2015).
  - 9.3. Pour le rapport de l'auditeur sur le coût net de la collecte sélective des matières recyclables pour 2015.

- 9.4. Pour un mandat d'assistance dans le cadre de la transmission du budget 2016 au MAMOT
  - 9.5. Pour mandater notre inspectrice pour une demande d'autorisation au MDDELCC pour l'entretien des bassins de sédimentation au Lac-Au-Loup et embauche d'une firme de pompage pour vider le bassin de rétention du Lac-Au-Loup
  - 9.6. Pour procéder à l'achat d'un réservoir pour remplacer la borne sèche du Lac-Au-Loup au coût de 6,300 \$. plus taxes
  - 9.7. Pour mandater notre inspectrice pour une demande d'autorisation au MDDELCC pour corriger la borne sèche du Lac Coursolle et pour celles qui pourraient nécessiter des travaux dans le futur
  - 9.8. Pour le congé des fêtes des employés réguliers et la fermeture de l'Hôtel-de-Ville.
  - 9.9. Pour faire effectuer le déneigement du stationnement de l'Église Ste-Valérie et procéder au sablage de la cote de l'Église Unie de Brookdale pour le 24 décembre 2015.
  - 9.10. Pour adopter le calendrier des séances ordinaires du Conseil de la Municipalité pour l'année 2016.
  - 9.11. Pour appliquer l'indice des prix à la consommation d'octobre aux traitements salariaux des employés municipaux et aux membres du Conseil.
  - 9.12. Pour aviser de la tenue d'une séance extraordinaire le 6 janvier 2016 pour l'adoption du budget , le programme triennal d'immobilisation et l'adoption du règlement sur la taxation et les tarifications diverses pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016.
  - 9.13. Pour mandater le maire et le DG pour signer l'achat d'une parcelle de terrain chemin Maskinongé au coût de 5,304 \$.
  - 9.14. Pour faire une étude visant le développement de notre parc municipal et déposer une demande de subvention auprès de la MRC
  - 9.15. Pour payer les repas des bénévoles, les agendas à remettre aux bénévoles et la plaque commémorative au coût de 970\$ lors du souper des bénévoles
  - 9.16. Pour employer un électricien pour confirmer la réalisation des travaux selon la thermographie.
  - 9.17. Pour l'adoption du plan MADA
  - 9.18. Pour l'organisation du souper de Noël des conseillers et employés de la Municipalité et pour un cadeau de Noël aux employés permanent de la Municipalité.
10. Avis de motion
    - 10.1. Avis de motion concernant un règlement sur la taxation et les diverses tarifications de services municipaux
  11. Période de questions
  12. Clôture de la séance

## **1. OUVERTURE**

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 20 h

## **15-12-190      2. POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture de l'ordre du jour.

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Auclair  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

L'ordre du jour, ci-dessus décrit soit adopté tel que présenté

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

### **3. Adoption des procès-verbaux**

15-12-191

#### **3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 NOVEMBRE 2015 — SÉANCE RÉGULIÈRE**

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du procès-verbal du 11 novembre 2015, séance régulière l'ayant reçu au moins sept jours avant la tenue de cette séance;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Wayne Conklin  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le procès-verbal de la séance régulière du 11 novembre 2015 soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

15-12-192

#### **3.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 DÉCEMBRE 2015 — SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du procès-verbal du 2 décembre 2015, séance extraordinaire l'ayant reçu au moins sept jours avant la tenue de cette séance;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 décembre 2015 soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

### **4. Période de questions**

*Il n'y a eu aucune question des citoyens.*

### **5. AFFAIRES EN COURS**

15-12-193

#### **5.1 POUR RENOUVELER LE MANDAT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EN VOIRIE.**

ATTENDU que le mandat de Guy St-Louis, à titre de responsable de la voirie et d'inspecteur municipal arrive à échéance le 14 décembre 2015.  
(Résolution 13-12-214)

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yan Montpetit  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

M. Guy St-Louis soit reconduit dans ses fonctions de responsable de la voirie et d'inspecteur municipal pour une période d'un an.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

15-12-194

**5.2. POUR RENOUVELER LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE 'IMPASSE IPPERCIEL.**

CONSIDÉRANT que le Conseil désire renouveler le contrat de déneigement pour l'impasse Ipperciel avec M Fernand Besner au même prix qu'en 2015 soit 1,500 \$ payable en trois versements de 500 \$;

POUR CE MOTIF :

IL EST **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le Conseil mandate le directeur général afin de négocier l'entente de déneigement de l'impasse Ipperciel pour le même montant que l'année précédente.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

15-12-195

**5.3. POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES POUR LA CUEILLETTE DES ORDURES ET DU RECYCLAGE AVEC ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK (SECTEUR IPPERCIEL)**

ATTENDU que la Municipalité de Boileau désire renouveler l'entente de cueillette d'ordures et de recyclages dans le secteur Ipperciel ;

POUR CE MOTIF :

IL EST **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

La Municipalité de Boileau mandate son directeur général, en la personne de Michel Grenier, pour signer les documents officialisant l'entente de service.

**ET QUE :**

Le montant prévu de 300 \$, de même que, la présente résolution, soit envoyé à la municipalité de St-Émile-de-Suffolk pour renouveler l'entente pour une année supplémentaire.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

## **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

15-12-196A

### **5.4 POUR UNE POLITIQUE D'OUVERTURE DES CHEMINS MUNICIPAUX POUR LA SAISON HIVERNALE 2015/2016.**

CONSIDÉRANT que le Conseil désigne chaque année les chemins municipaux qui devront faire l'objet d'un entretien hivernal;

POUR CE MOTIF :

IL EST **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Auclair  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le Conseil désigne l'ensemble des chemins municipaux du territoire de Boileau et desservant au minimum une habitation comme devant faire l'objet d'un entretien hivernal pour la saison 2015/2016.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

## **6. RAPPORTS**

### **6.1 Rapport du Maire**

Monsieur le maire dépose son rapport des activités du mois.

### **6.2 Rapport financier de la secrétaire-trésorière adjointe**

Au mois de novembre 2015, des dépôts ont été effectués pour un montant de 48,897.74 \$. De plus, nous avons 78.59 \$ en chèques postdatés.

### **6.3 Rapport des travaux de voirie**

#### **6.3.1 Dépôt des travaux à faire en décembre 2015**

M Michel Grenier dépose une liste des travaux de voirie pour le mois de décembre 2015, lequel sera classé aux archives # 102-102-02.

#### **6.3.2 Rapport de voirie du mois de novembre 2015**

M Michel Grenier dépose un rapport des travaux de voirie effectué pour le mois de novembre 2015, lequel sera classé aux archives # 102-102-03

### **6.4 Rapport de l'officier municipal responsable des bâtiments et de l'environnement**

M Michel Grenier dépose un rapport de l'officier municipal responsable des bâtiments et de l'environnement, pour le mois de novembre 2015, lequel sera classé aux archives # 102-102-04.

### **6.5 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers**

Le secrétaire-trésorier dépose les déclarations d'intérêt pécuniaire des conseillers en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

## **7. FINANCES**

15-12-196B

### **7.1. POUR ADOPTER LES COMPTES FOURNISSEURS DU MOIS DE NOVEMBRE 2015**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Wayne Conklin  
et **RÉSOLU**

#### **QUE :**

Les comptes à payer du mois de novembre 2015 d'une somme de 228,015.27 \$ soient payés, et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à débiter les affectations budgétaires concernées du budget 2015.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

#### **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

## **8. CORRESPONDANCE**

*Monsieur le maire fait état de la correspondance reçue au cours du mois.*

## **9. AFFAIRES NOUVELLES**

15-12-197

### **9.1. POUR APPROUVER LA DEMANDE DE TRANSFERT DE PROJET DE « DYNAMITAGE CHEMIN ST-RÉMI » À « CONSTRUCTION DE PONCEAU AU LAC-AU-LOUP » DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION POUR L'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM # 21824-1).**

ATTENDU que nous avons fait approuver un projet de réfection du chemin St-Rémi pour l'obtention d'une subvention sous le PAARRM ;

ATTENDU que nous désirons faire transférer cette subvention PAARRM sur la réfection du ponceau du Lac-au-Loup réalisée en novembre 2015;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yan Montpetit  
et **RÉSOLU**

#### **QUE :**

Le Conseil mandate le DG pour faire la demande de transfert de subvention pour la réfection du ponceau du Lac-au-Loup au bureau du député.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

15-12-198

**9.2 POUR UN MANDAT À L'AUDITEUR AFIN D'EFFECTUER LE RAPPORT SUR LA REDDITION DE COMPTE DU PAERL POUR 2015.**

ATTENDU qu'une reddition de compte doit être préparée par la municipalité relative à la subvention de 203 006 \$ reçue du ministère des Transports pour l'entretien du réseau routier local;

ATTENDU qu'afin de se conformer aux exigences du gouvernement du Québec, il y a lieu de mandater un auditeur externe afin de produire un rapport d'audit sur cette reddition de compte;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

La firme Charlebois et Gratton, CPA inc., soit mandatée afin de procéder à l'audit et afin d'émettre un rapport relatif à la reddition de compte au tarif de 135 \$ l'heure plus les taxes applicables.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

15-12-199

**9.3 POUR LE RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LE COÛT NET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES POUR 2015.**

ATTENDU qu'afin de se conformer aux exigences du gouvernement du Québec, il y a lieu de mandater un auditeur externe afin de produire un rapport d'audit sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

La firme Charlebois et Gratton, CPA inc., soit mandatée afin de procéder à l'audit du coût net de la collecte sélective de matières recyclables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 au tarif de 135 \$ l'heure plus les taxes applicables.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJÉTÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

**15-12-200**      **9.4 POUR UN MANDAT D'ASSISTANCE DANS LE CADRE DE LA TRANSMISSION DU BUDGET 2015 AU MAMOT.**

ATTENDU qu'une assistance à la transmission du budget 2016 sera nécessaire selon les exigences du MAMOT ;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Auclair  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

La municipalité mandate l'entreprise comptable Charlebois et Gratton C.P.A. pour cette tâche en fonction du tarif horaire convenu de 135 \$ de l'heure.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJÉTÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

**15-12-201**      **9.5 POUR MANDATER NOTRE URBANISTE POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDELCC POUR L'ENTRETIEN DES BASSINS DE SÉDIMENTATION AU LAC-AU-LOUP ET EMBAUCHE D'UNE FIRME DE POMPAGE POUR VIDER UN BASSIN DE RÉTENTION AU LAC-AU-LOUP.**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Boileau doit faire périodiquement l'entretien et vider les bassins de sédimentation au Lac-au-Loup

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire minimiser l'impact sur le milieu naturel et réduire les matières en suspension

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Wayne Conklin  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

La Municipalité de Boileau mandate Mme Amélie Vaillancourt Lacas, urbaniste, afin de faire la demande d'autorisation au MDDELCC pour l'entretien des bassins de sédimentation et pour l'embauche d'une firme de pompage pour vider un bassin de rétention au Lac-au-Loup

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

**15-12-202 9.6 POUR PROCÉDER À L'ACHAT D'UN RÉSERVOIR POUR REMPLACER LA BORNE SÈCHE DU LAC-AU-LOUP AU COÛT DE 6,300 \$ PLUS TAXES**

ATTENDU que la borne sèche du Lac-au-Loup est défectueuse et inutilisable

ATTENDU que la Municipalité a l'intention de remplacer les bornes sèches qui sont dans les lacs par des bornes sèches qui sont sur terre pour une plus grande accessibilité et meilleure fiabilité tout en étant de moindre entretien.

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yan Montpetit  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

La municipalité achète un réservoir de 10,000 gallons au coût de 6300\$ plus taxes à enfouir sur le Chemin de la Liberté à la croisée du chemin du Lac-au-Loup

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

**15-12-203 9.7 POUR MANDATER NOTRE INSPECTRICE POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDELCC POUR CORRIGER LA BORNE SÈCHE DU LAC COURSOLLE ET POUR CELLES QUI POURRAIENT NÉCESSITER DES TRAVAUX DANS LE FUTUR**

ATTENDU que la borne sèche du Chemin du Bois-Coursolle doit être corrigée selon le service d'incendie de St-Rémi d'Amherst;

ATTENDU que nous devons effectuer des travaux au lac avec l'excavatrice pour retirer les tuyaux actuels et corriger l'angle de ceux-ci;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Auclair  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

La municipalité mandate notre inspectrice pour une demande d'autorisation au MDDELCC pour corriger la borne sèche du Chemin du Bois-Coursolle et pour celles qui pourraient nécessiter des travaux dans le futur.

**QUE :**

La Municipalité procède au paiement des frais exigibles de 562 \$. pour accompagner la demande d'autorisation et toute autre demande éventuelle pour nos bornes sèches.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

15-12-204

**9.8. POUR LE CONGÉ DES FÊTES DES EMPLOYÉS RÉGULIERS ET LA FERMETURE DE L'HÔTEL-DE-VILLE**

ATTENDU que, selon leur contrat, les employés réguliers (à temps plein) bénéficient d'un congé des Fêtes rémunéré incluant la veille, le jour de la fête ainsi que le lendemain;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le congé des Fêtes pour les employés réguliers de la voirie soit les 24,25 et 28 décembre 2015, ainsi que le 31 décembre 2015 1<sup>er</sup> et 4 janvier 2016. Il est entendu qu'advenant une urgence telle une tempête de neige ou autre, seuls les 25 décembre 2015 et 1er janvier 2016 seront payés en temps double. Pour les 24, 28 et 31 décembre 2015 ainsi que le 4 janvier 2016, les employés qui seront au travail ces journées-là pourront prendre un congé compensatoire d'une journée.

**QUE :**

Le bureau du secrétariat et de l'administration soit fermé du 24 décembre 2015 au 4 janvier 2016inclusivement.

**QUE :**

Les 29 et 30 décembre 2015 soient des congés sans solde.

**ET QUE :**

Mme Linda Nagant ainsi que, M. Guy St-Louis prennent respectivement leurs messages dans le système de boîtes vocales de la Municipalité tous les jours excepté le 25 décembre et le 1er janvier de manière à réagir à toute urgence éventuelle.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**15-12-205      9.9    POUR FAIRE EFFECTUER LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE STE-VALÉRIE ET PROCÉDER AU SABLAGE DE LA COTE DE L'ÉGLISE UNIE DE BROOKDALE POUR LE 24 DÉCEMBRE 2015.**

ATTENDU que ce conseil juge opportun et nécessaire de faire déneiger le stationnement de l'église Ste-Valérie de Boileau ainsi que les bords du chemin face à l'Église pour permettre à plus de voitures de stationner lors de la période des fêtes;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

L'inspecteur municipal soit autorisé à faire déneiger le stationnement de l'église Ste-Valérie de Boileau ainsi que les bords du chemin devant l'église, pour la célébration du 24 décembre uniquement.

**ET QUE :**

Les employés de voirie s'assurent que la côte à partir du chemin Brookdale en montant vers l'Église Unie de Brookdale soit sablée sur toute sa largeur pour la même date.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**15-12-206      9.10.    POUR ADOPTER LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2016.**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148 du Code municipal, le Conseil doit établir le calendrier de séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

ATTENDU que le Conseil désire fixer les séances ordinaires à chaque deuxième mercredi de chaque mois;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année civile 2016 est le suivant : les mercredi 13 janvier, 10 février, 9 mars, 13 avril, 11 mai, 8 juin, 13 juillet, 10 août, 14 septembre, 12 octobre, 9 novembre et 14 décembre à 20 heures

**ET QUE :**

Selon l'article 148.0.1 du Code municipal, ce calendrier fera l'objet d'un avis public;

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

15-12-207

**9.11. POUR APPLIQUER L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (IPC) D'OCTOBRE À OCTOBRE AUX TRAITEMENTS SALARIAUX DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET AUX MEMBRES DU CONSEIL.**

ATTENDU que les contrats des employés municipaux stipulent qu'une augmentation salariale sera automatiquement accordée selon l'IPC fédérale d'octobre à octobre pour l'année en cours;

ATTENDU qu'une clause identique s'applique aux membres du Conseil de la Municipalité de Boileau;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Auclair  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

L'indice des prix à la consommation d'octobre 2014 à octobre 2015 du Canada de 1 % soit utilisé, tel que stipulé dans les contrats des employés municipaux, pour l'indexation de leur salaire pour 2016.

**QUE :**

Que l'IPC annuel de 2015 soit aussi appliqué pour indexer le salaire de base des élus municipaux conformément au règlement 10-062.

**QUE :**

Le même indice soit utilisé pour l'indexation du personnel d'entretien de l'Hôtel-de-Ville.

**ET QUE :**

Cette augmentation salariale soit applicable à partir de la première période de paie de l'année 2016.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

15-12-208

**9.12 POUR AVISER DE LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE 6 JANVIER 2016 POUR L'ADOPTION DU BUDGET, LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION ET L'ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES TAXES ET TARIFICATIONS DIVERSES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016.**

ATTENDU que le discours du maire a été effectué lors de la séance extraordinaire du 2 décembre 2015 et que l'adoption du budget doit se faire au moins 30 jours après le message du maire;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin  
et **RÉSOLU**

**QU' :**

Une séance extraordinaire soit tenue le 6 janvier 2016 dès 9 h aux fins de l'adoption du budget et ensuite, du règlement sur les taxes et divers tarifs applicables en 2016.

**QUE :**

Le DG avise le MAMOT du report de l'adoption du budget au 6 janvier 2016.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**15-12-209 9.13 POUR MANDATER LE MAIRE ET LE DG POR SIGNER L'ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CHEMIN MASKINONGÉ AU COÛT DE 5,304\$**

ATTENDU que la municipalité a fait une offre d'achat sur une parcelle de terrain du 373 chemin de la Pointe des pins d'une superficie approximative de 800 m2 au coût de 5,304\$ dans le cadre du projet d'élargissement du chemin Maskinongé;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Wayne Conklin et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le conseil mandate le maire et le DG à signer les documents légaux pour l'acquisition de la parcelle ainsi que le chèque pour finaliser la transaction

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

**15-12-210 9.14 POUR FAIRE UNE ÉTUDE VISANT LE DÉVELOPPEMENT DU PARC MUNICIPAL ET DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA MRC**

ATTENDU que la municipalité désire utiliser le parc municipal comme outil d'attraction pour développer le tourisme et l'achalandage du centre de la municipalité;

ATTENDU que la municipalité désire étudier différentes options pour maximiser l'utilisation du parc municipal, attirer de nouveaux résidents et améliorer l'offre de services aux résidents actuels;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le conseil mandate le DG pour faire une étude visant le développement de notre parc municipal et déposer une demande de subvention auprès de la MRC

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

15-12-211

**9.15 POUR PAYER LES REPAS DES BÉNÉVOLES, LES AGENDAS À REMETTRE AUX BÉNÉVOLES ET LA PLAQUE COMMÉMORATIVE AU COÛT DE 970 \$.**

ATTENDU Que le Club Bonne Entente fête ses 40 ans d'existence le 5 décembre 2015 lors d'un souper à la salle communautaire auquel seront conviés les bénévoles de la municipalité;

ATTENDU que la municipalité désire souligner les 40ans du Club bonne entente ainsi que le travail des bénévoles;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yan Montpetit  
et **RÉSOLU**

**QUE :** La municipalité défraie le coût des repas pour les bénévoles, remette un agenda de poche à tous les bénévoles et offre une plaque commémorative pour les 40ans du Club Bonne entente, le tout au coût de 970 \$.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

15-12-212

**9.16 POUR EMPLOYER UN ÉLECTRICIEN POUR CONFIRMER LA RÉALISATION DES TRAVAUX SELON LE RAPPORT DE LA THERMOGRAPHIE EFFECTUÉE SUR LES PANNEAUX ÉLECTRIQUES DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU que la municipalité a fait effectuer un rapport de thermographie et a réalisé les correctifs selon les irrégularités soulevées;

ATTENDU que nos assureurs exigent une confirmation écrite par un électricien que les corrections ont été effectuées;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le conseil mandate le DG pour engager un électricien pour confirmer que les corrections ont été effectuées tel que demandé.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

**CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

15-12-213      **9.17 POUR L'ADOPTION DU PLAN MADA (MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS)**

ATTENDU que la municipalité a entamé une démarche structurée selon le programme MADA pour améliorer l'offre de services aux aînés ;

ATTENDU qu'après plusieurs rencontres et délibérations le comité responsable de MADA, piloté par M. Gabriel Dagenais, a élaboré un plan d'action qu'il a présenté au conseil;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin  
et **RÉSOLU**

**QUE :**

Le conseil adopte le plan d'action MADA proposé par le comité et forme un nouveau comité de gestion composé d'un membre du conseil et deux directeurs de club sociaux pour mettre le plan en application et pour en faire le suivi.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

15-12-214      **9.18. POUR L'ORGANISATION DU SOUPER DE NOËL DES CONSEILLERS ET EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ ET POUR UN CADEAU DE NOËL AUX EMPLOYÉS PERMANENT DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU qu'un souper de Noël est une activité privilégiée pour souligner la fête de Noël et le passage à la nouvelle année;

ATTENDU qu'un tel souper est un moment idéal pour tisser des liens de fraternité entre les conseillers, les employés de la ville et les membres de l'administration, et ce, à l'extérieur de l'enceinte et du cadre municipal;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Auclair  
Et **RÉSOLU**

**QUE :**

Soit organisé un souper de Noël pour tous les conseillers, les employés et les membres de l'administration.

**QU' :**

Un montant maximal de 1500 \$ (excluant les taxes) soit utilisé à cette fin.

**ET QU' :**

Un cadeau de 50 \$ soit remis à tous les employés permanents en guise de reconnaissance.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

## **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS POUR DÉPENSE PROJETÉE**

Je soussigné, certifie par la présente, qu'il a les crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est projetée par le Conseil.

---

Michel Grenier, secrétaire-trésorier.

### **10. AVIS DE MOTION**

#### **15-12-215 10.1 AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT SUR DIVERSES TARIFICATIONS DE SERVICES MUNICIPAUX**

L'avis de motion est donné par madame la conseillère Nicole Blondin qu'à une séance subséquente, un règlement numéro 15-080 concernant l'ensemble des taux de taxes et des tarifications municipales applicables pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016 sera présenté pour adoption. Soit : Les taxes générales et spéciales, la tarification pour les services de cueillette des matières résiduelles et recyclables, la tarification pour les services de la Sûreté du Québec et les services d'incendie et la tarification pour les roulottes et les bacs à ordures et de recyclages. De plus, le règlement précisera les taux d'intérêt et pénalités sur arriérés de taxes pour le même exercice financier et impliquera l'abrogation du règlement 14-074.

### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Monsieur le maire répond aux questions des citoyens.*

#### **15-12-216 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Wayne Conklin  
et **RÉSOLU**

#### **QUE :**

La présente séance soit et est levée à 20:50 heures

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers.**

---

Monsieur Henri Gariépy  
Maire

---

Michel Grenier  
Secrétaire-trésorier

---

Lors de la séance plénière du 2 décembre 2015, tenue de 9 h 30 à 12 h, étaient présents le maire M. Henri Gariépy et les membres suivants :

Nicole Blondin  
Wayne Conklin

Pierre Auclair

Le secrétaire-trésorier, Michel Grenier, était également présent.

---